

fraîchement à la surface, et qui n'a pas subi l'action de l'air, du soleil et de la pluie.

Le goémon biphosphaté est l'engrais par excellence des jardins, d'autant plus qu'il a la propriété précieuse de détruire les insectes.

Son emploi sur une terre mal goûtée serait à peu près inutile. C'est sur les bons labours d'automne, alors que la couche supérieure a été ameublie par la gelée et a subi parfaitement l'action de l'atmosphère, qu'on l'applique avec le plus d'avantage.

L'application de cette fumure se fait nécessairement le printemps, à l'époque des semences.

S'il s'agit du grain, voici comment l'on procède: On ameublait bien la terre; on sème, on herse, ensuite on répand le poudre d'engrais, puis on donne un dernier coup de herse pour l'enterrer légèrement. On roule ensuite, si le terrain le demande.

S'il s'agit de récoltes sarclées, plantes-racines, etc., on donne d'abord un coup de herse sur le labour; ensuite on répand l'engrais, puis on herse de nouveau; après cela on sème on plante comme de coutume. Dans ce cas, on enterre l'engrais plus profondément que dans un champ où on a semé du grain, qui prend sa nourriture dans la couche supérieure du sol.

On peut donner aux légumes et aux plantes-racines une demi-fumure, quand ils sont à moitié de leur croissance. On saupoudre alors l'engrais entre les plantes, à la suite d'un sarclage, et on l'enterre au moyen d'une grappe ou d'un râteau de fer.

Si l'on applique le goémon biphosphaté sur les pacages tapissés de trèfle blanc, on obtient un excellent résultat.

On peut transformer une vieille prairie en un très bon pâturage de la manière suivante: On coupe le foin de très bonne heure; ensuite on herse fortement, de manière à enlever la mousse et à ameublir une partie de la surface du terrain. On sème du trèfle blanc à raison de trois ou quatre livres par arpent, et on applique la fumure mélangée ou double de sa quantité de terre meuble prise à la surface du sol. On herse encore ensuite. L'expérience démontrera s'il est préférable d'engraisser les prairies le printemps ou seulement après la coupe du foin, en vue de l'année suivante. On ferait bien d'essayer les deux.

Dans l'Etat du Vermont, on a, dans certains endroits, des terres rougeâtres, ingrates, pauvres. Au moyen de bonnes charrettes, de bouleverseurs, etc., on ameublait énergiquement ces terres et ensuite on y applique avec beaucoup de succès des phosphates, surtout pour la culture des patates, et celle du blé d'Inde, comme fourrage vert. Cette expérience pourrait être renouvelée ici. Enfin la Saxe nous fournit, depuis plusieurs années déjà, l'exemple d'une application très avantageuse des engrais artificiels. Dans ce pays, on les associe aux engrais verts, c'est-à-dire au trèfle, au sarrasin, etc., que l'on enterre à la charrue, au moment de la floraison. Quand on fait des labours de ce genre, on enterre, en même temps, une légère couche d'engrais artificiel, et ce système donne des résultats magnifiques.—*Courrier de Montréal.*

Rien ne nous empêche de faire des essais du même genre, et nous engageons fortement les cultivateurs à donner à cette question de la fumure du sol la plus sérieuse attention.

**La protection des colons.**—La nouvelle loi que l'honorable M. Flynn a fait adopter par la Chambre devra convaincre les colons que le Gouvernement a été soucieux de leurs intérêts et a voulu leur donner toute la protection possible. Une clause mérito spécialement d'être signalées. Désormais, tout colon qui aura rempli toutes les conditions d'établissement exigées par le Gouvernement et qui aura obtenu des lettres-patentes, sera le seul et exclusif propriétaire de tout le bois qui se trouvera sur sa terre. Jusqu'ici, un marchand de bois avait le privilège d'enlever le bois carré de tout lot vendu, pendant une période de douze mois, après avoir obtenu une patente. Maintenant le colon aura l'assurance que le bois carré deviendra sa propriété quand il aura payé à la Couronne la somme que le marchand de bois aurait payé lui-même. Cette loi ne peut que donner un nouvel élan à la colonisation de nos terres incultes.

**Le tabac canadien.**—Ceux qui cultivent le tabac apprendront avec plaisir que le Gouvernement Fédéral a considérablement modifié la loi sur ce sujet.

Il n'y a maintenant plus de restriction pour la vente du tabac. Désormais, le cultivateur n'aura plus besoin de licence pour cultiver et récolter son tabac, et il pourra le vendre en feuilles, sans aucun droit et à qui il voudra.

**Billets contrefaits.**—Depuis quelque temps, des billets contrefaits de \$10, de la banque Nationale, circulent à Montréal. Déjà un grand nombre de personnes ont été trompées. On s'étonne que certaines personnes puissent avoir accepté de ces billets tant ils sont mal imprimés et exécutés. Ils portent les signatures de F. Vezina et P. Vallée, et sont frappés du sceau de la succursale d'Ottawa. Aux personnes à qui on présentera de ces billets d'y faire attention.

**Distribution du fumier sur le champ.**—Les cultivateurs sont souvent embarrassés quant au mode de distribution du fumier sur le champ, qu'ils désirent engraisser. L'exemple suivant que nous donnons ici pourrait peut-être leur être de quelque utilité: Supposons un champ de 1/2 acre, sur lequel on doit répandre quatre-vingt deux voyages de fumier. En divisant 82 par 5, nous aurons quinze voyages pour chaque acre. En faisant quatre tas par chaque voyage de fumier, et laissant une distance de neuf verges entre chaque tas, le fumier se trouvera uniformément distribué. Or si nous faisons neuf tas par chaque voyage de fumier, en les plaçant à six verges de distance, le résultat sera le même. Un pied cube de fumier moitié décomposé pèse environ 56 livres; le fumier sec, à peu près 48 livres. Un voyage de fumier est d'à peu près 36 pieds cubes; ainsi un voyage de fumier à demi composé pèsora un peu plus d'une tonne (2,016 livres); s'il est sec, il pèsora 1,728 livres. Il y a dans un acre 43,560 pieds de superficie; et nous multiplions ces chiffres par le nombre de livres de fumier que nous désirons répandre sur chaque pied en superficie, et divisons le produit par 2,016 livres, le quotient nous donnera le nombre requis de voyages de fumier moitié décomposé.

**Un trop grand nombre d'animaux dans un champ en pâturage.**—Le moyen le plus sûr et le plus prompt de ruiner une prairie est d'y mettre un trop grand nombre d'animaux. Il est impossible d'essayer de faire croire à la plupart des cultivateurs qu'ils retireront un grand profit de leurs prairies en pâture à moins d'y mettre un grand nombre d'animaux. Dans ce dernier cas, voici ce qui arrive: l'herbe est mangée avant même qu'elle ait le temps de pousser comme elle le devrait. Tous ceux qui en agissent ainsi ont de pauvres prairies à livrer au pâturage et conséquemment les animaux sont chétifs.

**La rareté des fourrages.**—La rareté des fourrages nous engage à faire connaître un moyen aussi simple qu'économique de nourrir le gros bétail. Ce procédé donne d'excellents résultats. Le voici dans toute sa simplicité: On prend pour chaque animal la valeur de 4 à 5 livres de paille que l'on fait hacher. On y ajoute environ une pinte de son et on met le tout dans un baquet avec la quantité d'eau nécessaire pour humecter le tout, puis on laisse macérer pendant une heure et demie ou deux, et on donne ce composé au bétail en place de fourrage.

Les animaux mangent cette paille ainsi préparée avec avidité, et ce régime, loin de diminuer leur force et leur santé, ne fait que l'augmenter; leur poil devient plus fin, plus brillant et leur allure plus vive. En ce qui concerne l'économie, il est facile de voir qu'elle est notable. En effet, la seule dépense est l'achat d'un hache-paille, dépense bien minime, vu les services que rend un semblable instrument.

## RECETTES

### Nettoyage des lainages.

Mettez dans un nouet de toile une forte poignée de cendre de bois neuf, laissez-la tremper durant un quart d'heure dans de l'eau bouillante, ajoutez-y autant d'eau froide et trempez-y vos étoffes, que vous savonnez avec du savon de Marseille. Rincez à l'eau tiède, puis à l'eau froide.

### Les cicatrices des arbres à noyaux.

Est-il nouveau le remède que l'on présente contre la gomme des arbres à noyaux et que je vais indiquer? Est-il connu des praticiens, et les journaux d'horticulture l'ont-ils préconisé depuis longtemps? C'est ce que je ne saurais dire, mais il mérite une attention spéciale.

La gomme est une lèpre qui dévore souvent nos arbres; les coupes dans le vif et l'application d'un corps isolant (mastic ou terre grasse) sont le plus souvent impuissantes. Un ancien chef de culture au jardin des plantes de Rouen a préconisé